

Pour diffusion immédiate
Le mardi 10 avril 2001

COMMUNIQUÉ

Le Canada gagnerait à inclure la culture dans les négociations d'accords commerciaux, selon une nouvelle étude de l'IRPP.

Montréal – Si le gouvernement du Canada désire atteindre son objectif de protéger et de promouvoir l'expression culturelle canadienne dans un environnement de plus en plus mondialisé, il devrait abandonner certaines de ses politiques culturelles protectionnistes et faire reconnaître de façon plus explicite les objectifs de la politique culturelle à l'intérieur même des accords commerciaux. Voilà ce que conclut Daniel Schwanen, économiste principal à l'Institut de recherche en politiques publiques (IRPP), dans une étude rendue publique ce matin.

Dans ce cahier *Choix*, intitulé *A Room of Our Own: Cultural Policies and Trade Agreements*, Monsieur Schwanen montre que les instruments de politique publique présentement utilisés par le Canada pour mettre en œuvre sa politique culturelle sont souvent déconnectés des objectifs qu'il désire atteindre. Plutôt que de les maintenir à tout prix, le gouvernement fédéral devrait songer à abandonner certains de ces instruments douteux s'il peut, en échange, obtenir de la communauté internationale la reconnaissance du bien-fondé de sa politique culturelle.

Selon l'auteur, la stratégie des exemptions culturelles n'est pas la meilleure façon de protéger les industries culturelles canadiennes. Il doute aussi de l'utilité d'adopter un instrument international sur la diversité culturelle, ainsi que plusieurs l'ont déjà proposé. L'auteur suggère plutôt d'annexer aux accords commerciaux existants et à venir un code interprétatif qui préciserait la manière dont les ententes commerciales s'appliquent aux produits culturels. Bien entendu, un tel code ouvrirait le marché canadien aux industries culturelles étrangères. Mais il permettrait aussi à nos gouvernements de continuer à appuyer la création et la distribution de produits culturels canadiens au Canada. Dans un cadre bien défini par le code, le Canada pourrait continuer à soutenir ses industries à l'aide de subventions, d'incitatifs fiscaux et de quotas, et ce, avec le consentement de ses partenaires commerciaux.

À titre d'exemple, Monsieur Schwanen propose une ébauche d'un tel code interprétatif. Selon l'auteur, le code pourrait :

- Reconnaître de façon explicite le droit des gouvernements d'appuyer la production culturelle;
- Exiger que la disponibilité de produits culturels étrangers ne soit pas limitée démesurément;
- Définir ce que constitue un « produit culturel local »;
- Définir les conditions dans lesquelles l'aide financière est permise;

- Décrire comment et dans quelles circonstances des quotas peuvent être appliqués; et,
- Déclarer qu'à l'exception des circonstances décrites dans le code, les marchés intérieurs sont ouverts aux produits culturels et aux producteurs étrangers.

En conclusion, l'auteur avance qu'un tel code constitue non seulement l'option politique la plus avantageuse pour le Canada, mais aussi l'instrument de politique publique le plus acceptable pour les États-Unis. Avec un tel code, les É.-U. pourraient créer un environnement moins arbitraire pour ses produits culturels et de variété, ouvrir des marchés jusqu'alors fermés à la diversité, et apaiser certaines de ces propres préoccupations vis-à-vis les accords commerciaux.

Quoique qu'il existe de bonnes raisons pour maintenir une politique culturelle dynamique, le protectionnisme sans limites n'est pas la solution. Certains événements récents tels la décision de l'OMC au sujet des périodiques ont démontré que les exemptions culturelles ne protègent pas complètement nos industries domestiques des effets de la libéralisation des échanges. Par contre, encourager la communauté internationale à élaborer un code sur la culture qui serait inclu dans tous les accords commerciaux pourrait s'avérer un bon compromis vis-à-vis nos partenaires commerciaux et constituer un outil plus efficace pour protéger notre marge de manœuvre dans le domaine de la culture.

A Room of Our Own est le premier cahier *Choix* dans une nouvelle série intitulée *Relever les défis de la mondialisation*. Au cours des prochains mois, les études publiées dans cette série s'attaqueront aux diverses facettes de l'intégration des Amériques. Cette étude est maintenant disponible en format Adobe (.pdf) sur le site Web de l'IRPP au www.irpp.org – veuillez cliquer sur l'icône « Quoi de neuf ? » sur la page d'accueil.

Pour de plus amples renseignements, ou pour demander une entrevue avec l'auteur, veuillez communiquer avec l'IRPP.

Veuillez noter que vous pouvez maintenant recevoir les avis et communiqués de l'IRPP par courriel en vous abonnant à notre service de distribution électronique – pour ce faire, rendez-vous à la « Salle des nouvelles » sur notre site Web.

Fondé en 1972, l'IRPP est un organisme canadien, indépendant et sans but lucratif qui cherche à améliorer les politiques publiques canadiennes en encourageant la recherche, en mettant de l'avant de nouvelles perspectives et en suscitant des débats qui contribueront au processus décisionnel en matière de politiques publiques et qui rehausseront la qualité des décisions que prennent les gouvernements, les citoyens, les institutions et les organismes canadiens.

- 30 -

Renseignements :	Graham Fox Directeur des affaires législatives et des affaires publiques IRPP	(613) 230-3838 (613) 294-9633 gfox@irpp.org
------------------	--	--